



Nos réf. : CRAT/14/AV.270
BB/LP

Le 15 mai 2014

Avis de la CRAT relatif au dossier de rénovation urbaine du quartier « Centre » à ANDERLUES

Conformément à l'article 4 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 26 février 2013, l'avis de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) porte sur le projet de rénovation urbaine.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Brève description du projet</u> :	Recréer une polarité urbaine au centre d'Anderlues, fluidifier les connexions et optimiser le cadre de vie.
<u>Demande</u> :	Rénovation urbaine
<u>Localisation</u> :	Centre
<u>Demandeur</u> :	Commune d'Anderlues
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Auteur de projet</u> :	JNC
<u>Date de réception du dossier</u> :	28 avril 2014

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le périmètre et le projet de l'opération de rénovation urbaine du quartier du Centre à Anderlues.

La CRAT estime que le projet répond à la philosophie de la rénovation urbaine définie dans le CWATUPE qui stipule qu'il s'agit d'une action d'aménagement globale et concertée visant à restructurer, assainir ou réhabiliter un périmètre urbain de manière à y favoriser le maintien ou le développement de la population locale et à promouvoir sa fonction sociale, économique et culturelle dans le respect de ses caractéristiques culturelles et architecturales propres.

La CRAT considère que le périmètre est cohérent.

De plus, elle estime que la construction des objectifs en termes de stratégie de rénovation urbaine est pertinente. Elle apprécie tout particulièrement la volonté de valoriser les espaces de cœur d'îlot à proximité du centre et de développer un maillage qui permettra de connecter facilement et par mode doux les équipements situés au sein du périmètre.

Afin d'améliorer l'opération de rénovation urbaine, la CRAT recommande toutefois de mener une réflexion prospective approfondie en vue de favoriser le développement de commerces et de services au sein du périmètre.


Concernant l'étude de rénovation urbaine, la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité.

Elle apprécie tout particulièrement :

- la qualité du processus participatif ;
- le fait que les fiches-projets précisent les interactions qui existent entre elles ;
- la qualité des documents cartographiques qui permettent une compréhension aisée de l'opération de rénovation urbaine.

La Commission aurait toutefois souhaité disposer d'un tableau synthétique de ventilation des différentes sources de financement possibles permettant de mettre en œuvre les projets repris dans l'opération de rénovation urbaine.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président